

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 09371

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
02/17-8-2/05			
Concerne Contrôle dans le cadre d'une vente Contrôle périodique			
Demandeur: STEMPIEN - VCRVICES			
Personne sur place: TDMcode EAN de l'installation : MC			
of the bediers to the terminant			
Personne sur place: IDeM			
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 □ 276 bis et dérogations □ 271 bis □	278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée '		-1.1	
Tanaian d'utilisation : V	ment :	<i>O</i> A	
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branchel ☐3N400 V ☐3x230V ☐2x230V ☐ 1N400V Nombre de tableaux : ✓ no	mbre de circu	its terminaux :	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			n,a, ou
Description	En ordre	Pas en ordre	dérog.
	X		
Correspondances des schémas à l'installation	×	1 1 1	
Etat du matériel électrique installé	1		
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs	1		
1 x == 4:#4===#iol régiquel par leur propre poulou de 1651			
Note : différentiel plombé non plombable à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Boucles de défaut & raccordement adequat des dintrements			1
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	X		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	1		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe			8
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			1
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 2////1981 & derogations	1		
Ω	1		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individu	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre :	el de l'agent So	OCOTEC BELGIL	JM asbl.
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dessir equipment			
Manquements / Notes :			
Manquements / Notes: Ne ANT			
The same of the first time to the same of			
to an every and we can be ever a longer of the control of the cont			, T
and well as a result of a second of the seco			=
Conclusion:			tuer dans
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain du R.G.I.E. Le procha	ontrôle périod	dique est à effec	tuer dans
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain	p 31101		AND STATE OF THE S

le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 6/163 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

